

Zeitschrift: Archives héraldiques suisses = Schweizerisches Archiv für Heraldik = Archivio araldico Svizzero

Herausgeber: Schweizerische Heraldische Gesellschaft

Band: 66 (1952)

Heft: 2

Buchbesprechung: Internationale Chronik = Chronique internationale

Nutzungsbedingungen

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften auf E-Periodica. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. Das Veröffentlichen von Bildern in Print- und Online-Publikationen sowie auf Social Media-Kanälen oder Webseiten ist nur mit vorheriger Genehmigung der Rechteinhaber erlaubt. [Mehr erfahren](#)

Conditions d'utilisation

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. La reproduction d'images dans des publications imprimées ou en ligne ainsi que sur des canaux de médias sociaux ou des sites web n'est autorisée qu'avec l'accord préalable des détenteurs des droits. [En savoir plus](#)

Terms of use

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. Publishing images in print and online publications, as well as on social media channels or websites, is only permitted with the prior consent of the rights holders. [Find out more](#)

Download PDF: 17.01.2026

ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>

Internationale Chronik — Chronique internationale

NATIONS UNIES. — **Armoiries et drapeaux.** — Nous signalons à nos lecteurs l'article de E. W. King, *Flags of the United Nations*, paru p. 213-238 de « *The National Geographic Magazine* » de février 1951. Cet article donne les drapeaux et armoiries des membres des Nations Unies, avec descriptions et planches en couleurs.
Réd.

ITALIE. — **Collegio Araldico.** — Le Collegio Araldico (*Istituto araldico romano*) dont les AHS ont raconté jadis (1913, pp. 151-152) l'histoire, continue son activité bien qu'il faille se rendre à l'évidence que l'héraldique reste peu en faveur en Italie où l'on s'est occupé plutôt de recherches généalogiques, malheureusement trop rarement avec l'objectivité désirable (la floraison de faux princes byzantins en est depuis quelques années un symptôme caractéristique). Cette expérience ainsi que le bouleversement politique en Italie ont eu une influence plutôt négative sur l'activité du Collège Héraldique, car même la monarchie n'a jamais montré une sympathie marquée pour la noblesse traditionnelle, celle-ci ayant été, dans une bonne partie de la péninsule, longtemps attachée aux princes légitimes, spoliés par les événements de 1859/61 et 1870, princes dont le Collège Héraldique a été, sous la présidence du comte Pasini-Frassoni († 1928), un chaud partisan. Car il faut relever que l'héraldique, tout comme la généalogie, ne s'occupe en Italie pratiquement que de la noblesse (voir nos remarques dans AHS 1950, p. 39 : des armoiries librement prises sont contraires à l'esprit de l'héraldique italienne, en ceci héritière du Saint-Empire). L'indifférence générale rend donc l'activité du Collège Héraldique très difficile et l'existence de la revue (*Rivista Araldica*), qu'il publie en italien (et en français) sans interruption depuis 1903, devient de plus en plus précaire. Cette indifférence de la part de la noblesse italienne paraît spécialement regrettable lorsqu'il s'agit de questions pour lesquelles on pourrait bien lui rappeler que « *tua res agitur* » : le trop prudent mutisme observé par la *Rivista Araldica* lors du conflit actuel¹⁾ entre la Sacrée Congrégation des religieux et l'Ordre souverain de St-Jean (Malte) est à ce propos typique. Espérons toutefois que le Collège Héraldique saura surmonter sa crise matérielle et continuer la publication du « *Libro d'oro della nobiltà italiana* »²⁾ et de la « *Rivista Araldica* » qui a su souvent apporter à l'héraldiste des renseignements très intéressants.
H. C. de Z.



Fig. 116. Armoiries de la Ville de Québec.

CANADA. — **Drapeau de la Province de Québec.** — L'Assemblée Législative de la Province de Québec, lors de sa session du 7 mars 1950, a voté le décret n° 7 ci-dessous traduit, au sujet du drapeau officiel de la province :

« Attendu que par ordre du conseil du 21 janvier 1948 (l. e. No. 72) le Gouvernement a donné à la Province un drapeau officiel, que ce drapeau doit être en accord avec les origines historiques, les traditions et droits du peuple de Québec, l'Assemblée décrète : 1. Le drapeau généralement désigné par le terme de drapeau fleurdelisé (fleurdelisée flag), c'est-à-dire un drapeau portant une croix blanche sur un fond bleu-ciel cantonnée de 4 fleurs-de-lis blanches, est, et a été depuis le 21 janvier 1948, le drapeau officiel de Québec ; 2. Ce drapeau doit être déployé sur la tour centrale des bâtiments du Parlement de Québec à l'occasion des manifestations provinciales officielles ; 3. Ce décret entre en vigueur le jour de son adoption. »
L. W.

Armoiries de la Province de Québec. — Les armes anciennes, accordées par lettres royales du 28 mai 1688 étaient les suivantes : *d'azur à une fasce d'or acc. en chef d'un rameau de 3 feuilles d'étable de sinople entre 2 fleurs-de-lis d'or, en pointe d'un léopard d'or.*

Les armes modernes, approuvées en décembre 1939, sont : *Tiercé en fasce : d'azur à 3 fleurs-de-lis d'or ; de gueules au léopard d'or armé et lampassé d'azur ; et d'or au rameau de 3 feuilles*

¹⁾ Voir nos allusions dans *Revue d'histoire ecclésiastique suisse*, 1952, p. 50 sq.

²⁾ La dernière (10^e) édition a paru en 1948, donnant des reproductions des armoiries de toutes les familles insérées ; une nouvelle édition est en préparation.

d'érable à sucre de sinople, veinées du champ. L'écu est surmonté de la couronne royale d'Angleterre. Au-dessous de l'écu un bandeau d'argent, bordé d'azur porte la devise JE ME SOUVIENS en lettres d'azur (fig. 116)¹⁾.
L. W.

FRANCE. — **Insignes militaires.** — M. Robert Louis, membre de notre Société, s'est beaucoup intéressé à l'insigne militaire et en a dessiné un grand nombre pour l'armée et la marine françaises. Certains sont très bien réussis, l'auteur s'inspirant surtout du bon art héraldique. Il vient de résumer son expérience à ce sujet dans *Tropiques*, revue des troupes coloniales, p. 34-43 du fascicule de janvier 1952. Cet article intéressera nos lecteurs car l'insigne militaire, souvent mal dessiné, peut être l'une des applications modernes les plus intéressantes de l'art héraldique.
L. J.

INDOCHINE. — **Le drapeau du Viet-Nam.** — Les couleurs de l'Annam adoptées vers 1923, furent un drapeau à fond jaune, la tricolore française dans le canton près de la hampe. Nous connaissons deux ordonnances du gouvernement provisoire viet-namien du 3 juin et du 19 octobre 1948, créant un drapeau dont les proportions sont 3/2, fond jaune (orangé), avec trois rayures rouges (fig. 117). Il est le plus souvent décrit de la façon sui-

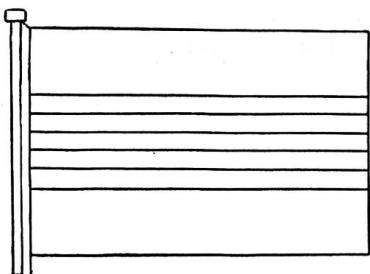


Fig. 117. Drapeau du Viet-Nam.

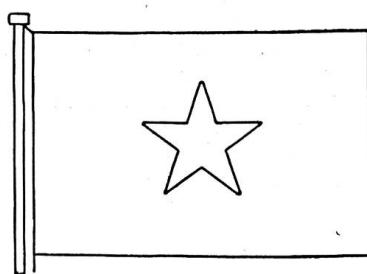


Fig. 118. Drapeau du Viet-Minh.

vante : Deux bandes jaunes, d'égale largeur, en haut et en bas ; et au centre, cinq rayures dont trois rouges et deux jaunes. Ces cinq rayures seraient conformes au chiffre cinq de la philosophie chinoise, la couleur du fond, le jaune, étant la couleur favorite des Chinois.

Une seconde version expliquant cet emblème est celle-ci : Drapeau jaune à trois rayures rouges. Ces trois rayures représentant les trois républiques autonomes de l'Annam, du Tonkin et de Cochinchine, qui, sous le nom commun de Viet-Nam (pays du sud) furent proclamées autonomes dans le cadre de l'Union Française le 30 décembre 1949. Les trois rayures rouges sont les trois « Phans », Bac-Phan = le Tonkin, Trung-Phan = Annam et Nam-Phan = la Cochinchine. Le jaune est la couleur de la dynastie impériale des Nguyen régnant depuis des siècles. Le rouge symbolisant également le peuple, le drapeau serait donc la combinaison des couleurs du peuple et la dynastie, et devrait prouver la parfaite coopération entre les sujets et le prince.

La reconnaissance officielle de ce drapeau par la France date du mois de mai 1950.

Selon une autre version, l'ancienne colonie française d'Indochine formerait aujourd'hui une union dont les parties seraient le Viet-Nam, le Cambodge et le Laos. On ne se retrouve plus dans cet imbroglio de pays et de drapeaux. Afin de permettre des points de comparaison et un peu plus de clarté, je traduirai textuellement ce que le Dr O. Neubecker dit de ces drapeaux dans la Chamber's Encyclopedia :

« Annam. Jaune (la couleur de la Chine impériale) avec au canton la tricolore française (jusqu'en 1945). Le drapeau du « Dragon de l'Annam » — rayures horizontales, jaune (1) rouge (3) jaune (1) — fut en usage comme drapeau national entre 1920 et 1948. » (Donc ce drapeau dit du dragon aurait été celui qui fut adopté en 1948 par le Viet-Nam ?)

Cambodge : Sur un fond rouge, bordé en haut et en bas par des bandes bleues, le temple d'Angkor (stylisé) en blanc.

Laos : Fond rouge, sur lequel est posé l'éléphant blanc à trois têtes, chacune des têtes sur ses propres jambes, le tout sous un parasol blanc.

Viet-Nam du Sud (Cochinchine) : Rayures horizontales, jaune, bleue, jaune ; dans la bande bleue, deux rayures blanches équidistantes, de largeurs égales (1947).

Viet-Nam : Rayures horizontales, jaune, rouge, jaune ; dans la bande rouge, deux rayures jaunes équidistantes, de largeurs égales.

¹⁾ Le dessin de ces armes est dû à M. M. Brodeur, héraldiste, Québec, qui a bien voulu en remettre un exemplaire en couleurs à notre membre M. Léon A. Joner, à l'intention de la bibliothèque de notre Société. Nous les en remercions tous deux ici. — Réd.

Le drapeau du Viet-Minh. — Les partisans de Ho-Chi-Minh arborent un drapeau d'inspiration soviétique, fond rouge avec une étoile jaune de 5 rais (fig. 118). Proportions : environ 4/3, l'étoile jaune au centre, occupant la moitié de la hauteur et un tiers de la largeur totale.

Sources :

Communications de Mrs E. W. King. — Le journal turc *Cumhuriyet* (28 octobre 1950). — Smith & Taylor : Flags of all Nations. pp. 163-164. — Arrêté du Gouvernement Central Provisoire du Viet-Nam. 1948 (3.VI et 19.X.). — Service Hydrographique de la Marine. 1949. Avis Spécial N° 16. Correction N° 4 (1949) à l'Album des Pavillons. — Avis spécial N° II, 24.VI.1950. Correction N° 2 (1950) à l'Album des Pavillons (Planches IV et V). — Illustrated London News. 20 I. 1950.

L. Wirion.

INDONÉSIE. — **Le drapeau et les armoiries de la République indonésienne.** — Le drapeau est très simple, à deux bandes horizontales, celle du haut rouge et l'autre blanche. Il paraît que ce furent les « couleurs » du royaume hindou-javanais du XII^e siècle. Les dimensions sont 3/2.

Voici la description des armoiries adoptées officiellement le 11 février 1950 : « Ecartelé, au I^{er} de gueules à une rencontre de « banteng » de sable¹⁾; au II^e d'argent à un arbre « warin-gin » au naturel; au III^e d'argent à un épis de « padi » d'or, accompagné de cinq feuilles de la plante du coton également d'or, les deux branches légèrement courbées dans le sens de la bordure de l'écu; au IV^e de gueules chargé d'une chaîne d'or composée de 10 carrés et de 10 cercles reliés alternativement. Sur la ligne de partage horizontale court une burelle de sable. En cœur, un écusson de sable, chargé d'une étoile d'or de 5 rais.

Support : L'oiseau mythologique « sang radja walik », qui porte l'écu par une chaîne autour du cou, les ailes dirigées vers le haut, chaque aile comptant 17 grandes plumes; la queue compte 8 plumes, le tout d'or.

Devise : « BHINNEKA TUNGGAL IKA » (Unité dans la Diversité), en lettres de sable sur un listel d'argent, le listel est également tenu par l'oiseau fabuleux.

Sources :

Indonésie. Sept. 1950. N° 2. Van Hoeve. 's Gravenhage. Vlag en Wapen van de Republiek Indonesie door D. Rühl.

L. Wirion.

ACADEMIE INTERNATIONALE D'HÉRALDIQUE. — L'Académie Internationale d'Héraldique a tenu son assemblée générale à Paris, le 31 mai 1952. Comme nouveaux membres, elle a nommé le Dr Arthur Adams (Hartford), S. Ex. Hector de Ayala, ambassadeur de Cuba à Paris, S. Ex. Carlos Rodriguez Maldonado, ambassadeur extraordinaire de Colombie, et le Dr Ferdinand comte Wilczek, président de la Société Adler de Vienne. Deux Académiciens, M. Jacques Waltz (Hansi) (Alsace) et le comte de Ramel (Monaco) étant décédés, l'assemblée rendit hommage à leur souvenir. Il fut décidé de maintenir le Bureau temporaire tel qu'il avait été établi. Le *Vocabulaire-Atlas héraldique* en 6 langues a fait l'objet principal de cette réunion. Tous les membres ont approuvé cette publication et ont vivement félicité les collègues qui ont contribué à la production de cet ouvrage qui est le premier du genre. Pour l'héraldique c'est un instrument de travail de tout premier ordre et il constitue un rapprochement culturel entre les peuples. Plusieurs gouvernements l'ont déjà compris et ont souscrit des exemplaires. L'assemblée demande à tous les membres de l'Académie d'aider à la diffusion de ce vocabulaire qui répond aux buts mêmes de l'Association.

St.

Gesellschaftschronik — Chronique de la Société

Herrn Prof. Dr. Paul Ganz, dem um unsere Gesellschaft so hochverdienten ehemaligen Präsidenten und derzeitigen Ehrenpräsidenten, möchten wir auch an dieser Stelle zu seinem achtzigsten Geburtstag, den er am 5. Juli in voller geistiger und körperlicher Frische feiern durfte, unsere herzlichen Glückwünsche aussprechen. *Ad multos annos!*
Die Redaktion.

Neue Mitglieder — Nouveaux membres

M. Jayet, Roland, Saint-Prex.

M. Bourquin, Jacques, Dr, Le Daley s/Lutry.

M. Schoenenberger, Karl, Dr, Saint-Gall.

Chancellerie d'Etat de Neuchâtel (transfert d'abonné).

¹⁾ Bovidé hindou.